Cession définitive

de *droits à paiement unique* (DPU)

intervenant au plus tard le 15 mai 2010

en accompagnement d'une cession définitive de foncier

❶

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDT au plus tard le 15 mai 2010

Les soussignés,

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

_____

ci-après « *le Cédant* » identifié par le n° Pacage └_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┘

et

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

_____

ci-après « *l'Acquéreur* » identifié par le n° Pacage └_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┘

Si l'*Acquéreur* est un GAEC ou une EARL indiquer le nombre d'associés-exploitants └_┴_┘

Déclarent que par contrat de vente, conclu en date du └_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┘ , avec date d'effet au └_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┘

le ***Cédant***, désigné ci-dessus, a cédé à l'***Acquéreur*** précité,

└_┴_┘ hectares, └_┴_┘ ares de terres agricoles[1], situées dans le département └_┴_┘

└_┴_┘ hectares, └_┴_┘ ares de terres agricoles[1], situées dans le département └_┴_┘

L'***Acquéreur*** atteste avoir la qualité d'agriculteur.

L'***Acquéreur*** déclare que la SAU de son exploitation juste avant l'acquisition foncière mentionnée ci-dessus est égale

à └_┴_┴_┘ hectares, └_┴_┘ ares.

Dans le cas où les terres agricoles et les DPU, objet du présent contrat, seront mis à disposition d'une société, la surface à renseigner est celle exploitée par la société juste avant l'acquisition foncière mentionnée ci-dessus.

(indiquer sa raison sociale _____ , son n° Pacage └_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┴_┘ ,

et si la société est un GAEC ou une EARL, le nombre d'associés-exploitants └_┴_┘).

I. Ce contrat emporte cession définitive par le *Cédant* à l'*Acquéreur,* qui l'accepte, d'un nombre de DPU correspondant au plus au nombre d'hectares de terres agricoles[1] cédées au terme du contrat de vente de terres susvisé. Au-delà, les DPU transférés relèvent du régime propre aux transferts de DPU sans foncier.

II. La décomposition des droits cédés par ce contrat est précisée dans l'annexe jointe, qui comporte └_┘ page(s).

III. Les parties conviennent que le prix de cession définitive des droits mentionnés au II. est intégré dans le prix stipulé dans ce contrat.

IV. Les DPU transférés au titre de ce contrat sont soumis à un prélèvement définitif au profit de la réserve. En règle générale, ce prélèvement définitif est de 3 % de la valeur unitaire de chaque droit transféré. Le prélèvement est porté à 10 % si, après l'agrandissement foncier, la surface exploitée par l'*Acquéreur* (ou sa société) dépasse un seuil fixé par arrêté préfectoral.

Toutefois, si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :

☐ L'*Acquéreur* reprend l'intégralité de l'exploitation du *Cédant* : le prélèvement est toujours de 3 % même si le seuil d'agrandissement est franchi.

☐ L'*Acquéreur* est un nouvel exploitant : le prélèvement est nul dans tous les cas.

☐ L'*Acquéreur* est un nouvel installé : le prélèvement de 3 % ne s'applique pas ; le prélèvement de 10 % au dessus du seuil d'agrandissement s'applique.

☐ Il existe un lien familial entre le *Cédant* et l'*Acquéreur* (conjoint ou lien de parenté jusqu'au second degré inclus) : le prélèvement de 3 % ne s'applique pas ; le prélèvement de 10 % au dessus du seuil d'agrandissement s'applique.

FAIT EN └_┘ EXEMPLAIRES À _____ Le └_┴_┴_┴_┴_┴_┘

Les parties certifient que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Signature des deux parties, précédée des mentions manuscrites « *lu et approuvé* ».

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT L'ACQUÉREUR

Pièces justificatives à joindre :

– copie de l'intégralité du contrat de vente des terres (ou attestation notariée précisant l'identité des parties et les références cadastrales des parcelles cédées) ;

– le cas échéant : • pièces attestant du lien de parenté entre le *Cédant* et l'*Acquéreur* (copie du livret de famille, certificat de PACS, certificat officiel de concubinage…) ;

• Kbis ou statut de la société attestant le nombre d'associés-exploitants si les terres acquises sont mises à disposition d'une société.

(1) Il s'agit des terres à usage agricole.

IMPRIMERIE NATIONALE 2010 – 09002359 – ASP 120002